BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 20/05/2026

Copie certifiée conforme à l'original
Le représentant légal

Etat définitif

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles	326 038	57 509	268 529	15,92	268 002	15,40
Immobilisations corporelles	900 131	523 211	376 920	22,35	228 818	13,15
Immobilisations financières	19 027		19 027	1,13	14 227	0,82
Total de l'actif immobilisé (III)	***1 245 196***	***580 720***	***664 476***	39,40	***511 046***	29,37
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	596 621	57 268	539 353	31,98	550 897	31,66
Autres créances	48 111		48 111	2,85	34 064	1,96
Charges constatées d'avance	60 674		60 674	3,60	51 010	2,93
Valeurs mobilières de placement	212 866		212 866	12,62	212 866	12,23
Disponibilités	161 035		161 035	9,55	380 167	21,85
Total de l'actif circulant (IV)	***1 079 308***	***57 268***	***1 022 039***	60,60	***1 229 004***	70,63
Comptes de régularisation (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**2 324 503**	**637 988**	**1 686 515**	100,00	**1 740 050**	100,00

BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 20/05/2026

Etat définitif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capital (dont versé : 500 000)	**500 000**	29,65	**500 000**	28,73
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation et d'équivalence				
Réserves	416 500	24,70	304 000	17,47
Report à nouveau	247	0,01	779	0,04
Résultat de l'exercice	**73 199**	4,34	**161 968**	9,31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)	***989 946***	58,70	***966 747***	55,56
Provisions (II)			10 000	0,57
Emprunts et dettes assimilées	181 046	10,73	212 255	12,20
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 565	3,24	74 288	4,27
Autres dettes	329 220	19,52	337 556	19,40
Produits constatés d'avance	131 738	7,81	139 204	8,00
Total des dettes (III)	***696 569***	41,30	***763 303***	43,87
Comptes de régularisation (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	***1 686 515***	100,00	***1 740 050***	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 20/05/2026

Etat définitif

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 686 515,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 73 199,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/05/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Etat définitif

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 267 363 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 245 196 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*330 682*	*3 750*	*8 394*	*326 038*
Immobilisations corporelles	*725 132*	*267 252*	*27 795*	*900 131*
Immobilisations financières	*14 227*			*19 027*
TOTAL	*1 070 040*	*271 002*	*36 188*	*1 245 196*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 580 720 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*62 680*	*3 223*	*8 394*	*57 509*
Immobilisations corporelles	*496 314*	*54 691*	*27 795*	*523 211*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*558 995*	*57 914*	*36 188*	*580 720*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	*58 676*	*57 509*	*1 166*	*de 1 à 3 ans*
Fonds commercial	*267 363*	*0*	*267 363*	*Non amortiss.*
Agencements amenagement divers	*683 927*	*374 332*	*309 595*	*de 5 à 15 ans*
Materiel de transport	*42 921*	*18 875*	*24 046*	*de 3 à 5 ans*
Mat de bureau et info	*151 733*	*119 263*	*32 470*	*de 3 à 8 ans*
Mobilier	*21 551*	*10 741*	*10 809*	*de 3 à 8 ans*
TOTAL	*1 226 169*	*580 720*	*645 449*	

Etat définitif

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 723 406 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*18 000*		*18 000*
Actif circulant & charges d'avance	*705 406*	*705 406*	
TOTAL	*723 406*	*705 406*	*18 000*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 57 268 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	*84 300*				*57 268*
Total	*84 300*				*57 268*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 54 598 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*53 906*
Autres créances	*692*
Disponibilités	
TOTAL	*54 598*

3.6 - Charges constatées d'avance = 60 674 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat définitif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*25000*		
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*25000*		*500 000*

4.2 - Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*10 000*				
TOTAL	*10 000*				

4.3 - Etat des dettes = 696 569 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*181 046*	*181 046*		
Dettes financières diverses	*26 600*	*26 600*		
Fournisseurs	*54 565*	*54 565*		
Dettes fiscales & sociales	*280 107*	*280 107*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*22 513*	*22 513*		
Produits constatés d'avance	*131 738*	*131 738*		
TOTAL	*696 569*	*696 569*		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 116 107 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*2 128*
Dettes fiscales & sociales	*107 734*
Autres dettes	*6 245*
TOTAL	*116 107*

Etat définitif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Produits constatés d'avance = 131 738 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat définitif

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 000 301 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 996 916*	*99,83 %*
Produits des activités annexes	*3 384*	*0,17 %*
TOTAL	*2 000 301*	*100,00 %*

Etat définitif

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Etat définitif

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 54 598 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*53 906*
Factures a etablir(4181000)	*53 906*
Autres créances :	*692*
Divers produits a recevoir(4687000)	*692*
TOTAL	*54 598*

8.2 - Charges constatées d'avance = 60 674 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca(4860000)	*60 674*
TOTAL	*60 674*

8.3 - Charges à payer = 116 107 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*2 128*
Fnp(4081000)	*2 128*
Dettes fiscales et sociales :	*107 734*
Dettes cp(4282000)	*52 953*
Dettes sur boni(4286000)	*24 714*
Cs sur conges payes(4382000)	*24 306*
Ta a payer(4386010)	*648*
Fpc a payer(4386020)	*4 752*
Etats - charges a payer(4481000)	*73*
Autres contributions(4486300)	*288*
Autres dettes :	*6 245*
Avoir a etablir(4198000)	*6 245*
TOTAL	*116 107*

8.4 - Produits constatés d'avance = 131 738 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdt ca(4870000)	*131 738*
TOTAL	*131 738*

Etat définitif

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SARL LGBEC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL LGBEC,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*1 686 515*
Chiffre d'affaires hors taxes	*2 000 301*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*73 199*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SARL LGBEC
Fait à PAU le 20/05/2026

L.G.B.E.C. GANZAGAIN BASSI-LORRY
EXPERTISE COMPTABLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500.000 €

Siège social : PAU - 64000 - 32, avenue Vignancour

451.820.039 R.C.S. PAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 73.199 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73.199 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	247 €
Pour former un bénéfice distribuable de	73.446 €
A titre de dividendes aux associés Soit 2 € par part	50.000 €
Le solde	23.446 €
Au compte « autres réserves »	23.000 €
Le solde	446 €

En totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 446 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juin 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant ;
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance